

Tester les compétences orales en langues étrangères : échos de la réflexion finlandaise

Autor(en): **Moore, Danièle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée**

Band (Jahr): - **(1992)**

Heft 55: **Autour de l'évaluation de l'oral**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-978057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tester les compétences orales en langues étrangères: échos de la réflexion finlandaise

1. Les enjeux:

Le 2 novembre 1989, le NBGE (National Board of General Education) finlandais décide de lancer une réflexion pour définir les modalités d'un test oral en langues étrangères, qui puisse être à plus ou moins brève échéance incorporé à l'examen national de «matriculation», qui ouvre les portes universitaires. Un groupe de travail est alors formé, et un calendrier établi qui articule:

- une phase initiale d'enquête au niveau européen pour déterminer les moyens mis en oeuvre dans les différents pays de la communauté (et en particulier dans les pays nordiques) pour tester les compétences linguistiques orales des apprenants en fin d'études secondaires;
- la proposition de modalités d'évaluation de l'oral qui puissent s'insérer dans le système d'examen de fin de parcours scolaire déjà en place.

Une condition préalable à la mise en place d'une évaluation systématique des compétences à l'oral en fin de parcours scolaire entraîne que ces compétences soient réévaluées dans l'enseignement des langues étrangères dans le pays. Elles doivent en outre répondre aux besoins de communication générés par des contacts de plus en plus fréquents et vitaux avec les autres pays de l'espace européen, dus notamment à:

- 1) l'accélération de l'internationalisation du commerce et de l'industrie;
- 2) l'augmentation et la versatilité d'une coopération bi- et multilatérale;
- 3) l'augmentation des échanges et des circulations estudiantines au niveau européen;
- 4) la multiplication des contacts internationaux entre diverses organisations civiques et culturelles;
- 5) l'émergence de contacts personnels de plus en plus nombreux de part et d'autre des frontières linguistiques.

Ces différents aspects soulignent l'évidence que les situations de contacts linguistiques vont en s'amplifiant, et requièrent que de plus en plus d'individus soient en mesure de comprendre et produire en langues étrangères. De telles considérations amènent à réviser l'action éducative en matière d'enseignement des langues vivantes, et d'évaluation des compétences. Elles s'alignent d'autre part avec les recommandations du Conseil de Strasbourg,

qui soulignent la nécessité d'une harmonisation des programmes scolaires et des modalités d'évaluation qui sont proposées en fin d'études, en particulier en ce qui concerne le développement des capacités de compréhension et de production orales.

2. L'oral en langues étrangères dans les programmes scolaires du secondaire en Finlande:

Le développement des compétences orales en langues vivantes occupe une place privilégiée dans les objectifs poursuivis au niveau du secondaire dans les écoles finlandaises. Les programmes officiels présentent comme prioritaire le développement des compétences de communication. L'objectif est de doter les apprenants des outils linguistiques adéquats pour comprendre et utiliser la langue étrangère, dans des situations de communication naturelles variées, au sein desquelles les apprenants ont le plus de chances de se trouver impliqués.

Dans la réalité, il apparaît que la proportion des productions orales dans la classe de langue semble peu s'adapter aux objectifs communicatifs que se fixe l'enseignement. On remarque notamment une attention particulière accordée à l'écrit, souvent au détriment des pratiques orales. Par ailleurs, l'examen de «matriculation» qui permet l'entrée dans les universités ne prévoit pas une évaluation formelle des compétences orales en langue étrangère. Il n'existe pas non plus de formes d'évaluation de l'oral en langues dans les examens nationaux proposés dans les filières professionnelles de l'éducation secondaire. Seule apparaît une trace de ces compétences dans les rapports finaux établis par les enseignants pour chaque candidat. En revanche, les Centres de Langues des universités et les écoles de traduction proposent des examens pour lesquels les performances à l'oral sont importantes. De même, le nouveau Diplôme Professionnel de Langue Etrangère finlandais (Finnish Foreign Language Diploma for Professional Purposes) comporte un test oral de langue.

3. L'examen de «matriculation» finlandais: l'évaluation des langues étrangères

Les modes d'évaluation des compétences en langues étrangères proposés dans le cadre de l'examen de matriculation ont été développés au début des années 70 en Finlande. Pour remplacer l'examen de traduction (thème et version) proposé jusqu'alors, on introduit un examen composé de trois

parties, destiné à mesurer les compétences en compréhension orale et écrite, et la production écrite par le biais d'un essai. On ajoute par la suite un court exercice structural, qui s'articule à l'essai.

Le nouveau format d'évaluation, dont les débuts de la mise en place datent de 1990, envisage l'introduction de procédures évaluatives multiples, qui visent à pallier les biais que peut générer le recours à une forme privilégiée d'évaluation, en l'occurrence les exercices à choix multiples. Toutefois, le nouveau format ne contient encore à ce jour aucune procédure d'évaluation de l'oral. Certaines suggestions élaborées au sein même de la Commission des Examens considèrent la mise en place de tests optionnels pour l'oral, et dont les résultats seraient comptabilisés séparément. Une autre alternative consisterait à ne pas prendre en compte les résultats obtenus au test d'oral pour l'examen proprement dit, mais que les résultats soient donnés dans l'école qui fournit le rapport individuel du candidat.

4. Vers le développement d'un enseignement de l'oral dans les écoles

La forme de l'examen final et les capacités linguistiques que celui-ci met en avant jouent un rôle majeur sur les contenus et les méthodologies d'enseignement privilégiés dans les écoles. La lecture et la compréhension de textes longs et difficiles constituent les formes dominantes d'exercices en classe de langue, puisque les capacités de réception sont celles qui sont jugées prioritairement à l'examen. Les formes d'exercices qui privilégient l'oral en classe sont souvent reléguées à un rang secondaire, car les types de compétences qu'elles mettent en jeu ne sont pas négociables au moment de l'examen terminal. D'autre part, le nombre trop important d'élèves dans les classes de langues (ils sont parfois une trentaine) constitue un obstacle de taille pour développer l'oral en classe. Les enseignants manquent aussi d'une formation adéquate, et les manuels d'enseignement utilisés demandent à être renouvelés, afin de s'adapter aux demandes accrues en matière d'oral.

5. Les propositions: vers la mise en place d'une expérimentation nationale

Une période expérimentale:

Une expérimentation solide devrait être poursuivie avant de prendre des mesures définitives dans l'élaboration de nouveaux programmes, et la mise en place de nouvelles formes d'évaluation au niveau national. Plusieurs étapes sont envisagées:

- développer des procédures de tests variés pour mesurer les compétences à l'oral dans les langues étrangères, à différents niveaux de l'apprentissage;
- étudier la validité et la pertinence des différentes procédures envisagées en fonction des objectifs fixés, et leur applicabilité à un niveau national;
- étudier les méthodologies et le matériel didactique susceptibles d'être en œuvre pour faire face à la variabilité des groupes d'apprenants (surtout en ce qui concerne leur nombre);
- clarifier les besoins en formation des maîtres, notamment pour une aide méthodologique, et pour développer une réflexion sur l'évaluation.

L'expérience initiale devrait porter sur une vingtaine d'écoles secondaires, et devrait concerner à la fois des écoles qui utilisent le finnois comme langue d'enseignement et des écoles qui utilisent le suédois. Toutes les provinces de la Finlande devraient être concernées dans cette phase initiale, et au moins une école par province devrait être associée à l'enquête. Les expériences devraient de préférence se concentrer sur l'enseignement de l'anglais comme première langue, du suédois (ou du finnois, selon les écoles) comme langue deux, et du français, de l'allemand ou du russe en langue trois.

L'évaluation de l'expérience sera prise en charge en coopération par une équipe comprenant des membres des Instituts pour la Recherche en Education, des départements de langues des facultés, des facultés d'Education, et des collèges de formation des maîtres.

Un calendrier situe l'enquête en trois étapes, de manière à pouvoir suivre les groupes observés sur trois années d'études consécutives, de 1990-91 à 1992-93. On envisage un rapport final d'enquête pour l'automne 1993.

Les propositions:

Parallèlement à l'expérience proprement dite, un certain nombre de mesures devraient être prises en compte afin d'améliorer les pratiques, et pour préparer la mise en place au niveau national des nouveaux programmes, dès la fin de la période expérimentale. En particulier, il paraît nécessaire de réviser certains contenus des manuels scolaires, afin de laisser une place plus importante aux activités touchant à l'oral dans la classe de langue. Des procédures d'évaluation de l'oral devraient commencer à être examinées, qui pourraient éventuellement remplacer certains tests écrits. Il ne s'agira pas en effet d'ajouter des tests oraux aux tests écrits déjà en place dans l'évaluation traditionnelle, mais de *repenser* l'évaluation en attribuant une place pondérée aux diverses compétences orales et écrites que l'on cherche à développer.

De même, une redéfinition des objectifs de formation initiale des maîtres devrait être considérée, de manière à pouvoir répondre aux nouvelles attentes en matière d'enseignement. Des stages de formation continue doivent être pensés et mis en place, pour sensibiliser les enseignants déjà sur le terrain aux pratiques liées à l'enseignement de l'oral, et à son évaluation en langue étrangère. En particulier, il semble nécessaire de favoriser les séjours à l'étranger pour les enseignants. Un objectif à plus long terme consiste à envisager des modalités de soutien financier pour permettre aux enseignants d'effectuer des séjours linguistiques dans les pays à intervalles réguliers.

Université de Genève
Unité de Linguistique Appliquée
CH-1211 Genève

DANIÈLE MOORE

Source:

Testing oral skills in foreign languages, Report by a working party, National Board of General Education, Helsinki, 1989.

